



Un contrat pour l'avenir

LIVRET D'ACCUEIL

Vous venez d'intégrer le Centre, BIENVENUE !

Ce livret a été mis en place pour vous guider et vous accompagner durant votre formation professionnelle.

Vous y trouverez des informations pratiques et des éléments de présentation de notre centre de formation :

- Nos activités
- Vos contacts
- Votre arrivée en formation
 - Que devez-vous prévoir en formation ?
 - Les pauses
 - Le règlement intérieur
 - Les absences
- Accessibilité et description du site : [Registre Public d'accessibilité disponible sur le site internet](#)
- La sécurité au sein du Centre de Formation
- Restauration / Hébergement

Nos formateurs et notre service administratif restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous souhaitons une bonne formation et une réussite totale dans votre parcours.

La Direction & ses équipes.



Un contrat pour l'avenir

SIEGE SOCIAL

Sud Aéro Formation

**Aéroport Toulouse Francazal
135 Avenue du Comminges
31270 CUGNAUX**

Formations Professionnelles d'Adultes

 **09 83 28 08 08** /  contact@sudaeroformation.com

Site : <http://www.sud-aero-formation.com/>

Accès et situation géographique

L'atelier de 1500 m² se situe au bord des pistes à côté de :

ATR

TARMAC
AEROSAVE

AIRPLANE
PAINTER 



Bus et/ou cars : Ligne 47, arrêt avenue du Comminges.

Trains : Gare de Portet sur Garonne puis Ligne Bus 47.

Métro : Basso-Cambo puis Ligne Bus 47 ou 58.

Distance avec la Station Bus (le cas échéant) : 100 m.

Parking gratuits disponibles : OUI



Un contrat pour l'avenir

Notre activité :

Formations professionnelles

Formations Certifiantes :

CQPM Ajusteur Assembleur de Cellules Aéronefs (0187) en 420H

CQPM Préparateur Assembleur Aéronautique (0299) en 260H

CQPM Agent de Contrôle Qualité dans l'Industrie (0186) en 330H

CQPM Intégrateur Cabine Aéronautique (0286) en 280H

Formations Qualifiantes :

Chaudronnier Aéronautique (MRO) en 35H

Practical repair composite Aéronautique (MRO) en 35H

Accueil : ☎ 09 83 28 08 08

✉ contact@sudaeroformation.com

Direction : Mr LALANNE Didier

✉ lalannedidier@sudaeroformation.com

Directeur Ressources Humaines : Mr LALANNE Richard

✉ richard.lalanne@sudaeroformation.com

Secrétariat : Mme PERRET Chantal

✉ perret.chantal@sudaeroformation.com

Responsable Formateurs : Mr FLORET Thomas

✉ thomas.floret@sudaeroformation.com

Référent handicap : Mr FLORET Thomas

✉ thomas.floret@sudaeroformation.com

Formateur Ajusteur : Mr PAUZIE Gérard

✉ gerard.pauzie@sudaeroformation.com

Formateur Ajusteur : Mr TAUZIET Patrice

✉ patrice.tauziet@sudaeroformation.com

Formateur Ajusteur : Mr ZAUPA Michael

✉ michael.zaupa@sudaeroformation.com

Formateur Préparateur : MR ZAMORD Jean-Sébastien

✉ js.zamord@sudaeroformation.com

Formateur Inspecteur Qualité : Mr DIAZ Louis

✉ louis.diaz@sudaeroformation.com

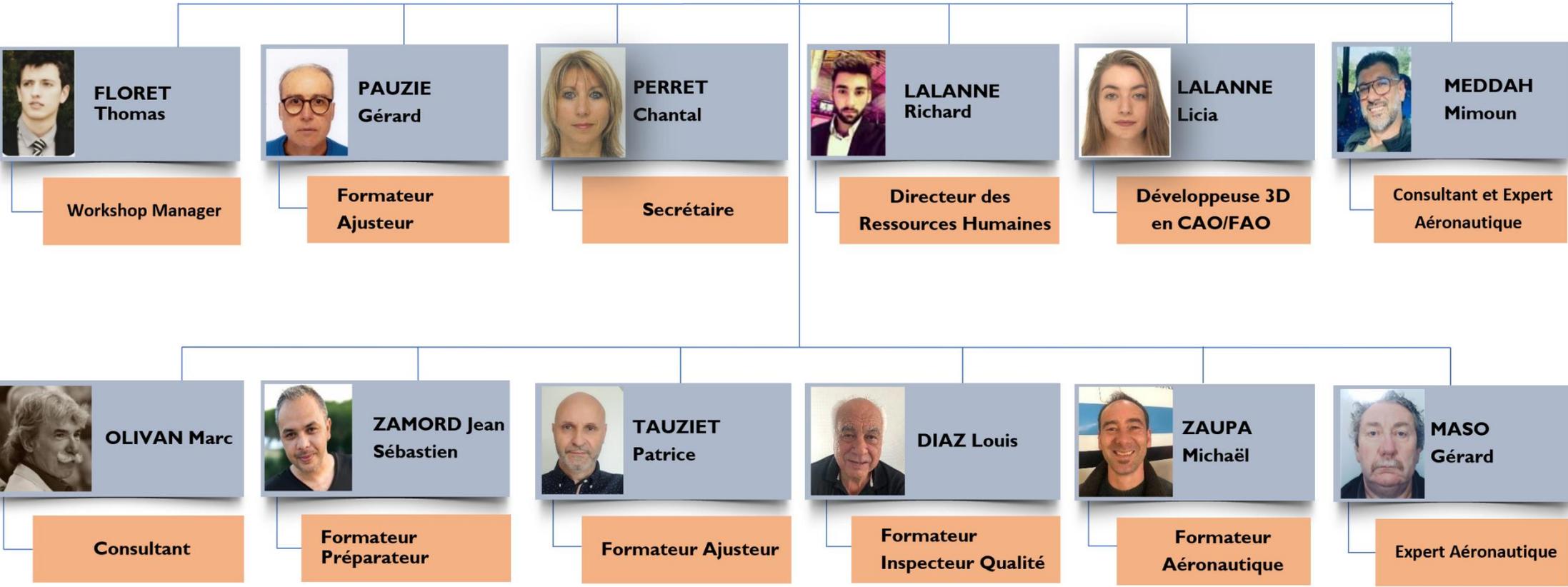
Consultant : OLIVAN Marc

✉ marc.olivan@sudaerofmation.com

ORGANIGRAMME



LALANNE Didier
Gérant



Votre arrivée en formation



Le jour de l'entrée en formation, un membre de l'équipe vous accueillera à l'entrée de l'aéroport afin d'accéder au centre.

Panneau d'affichage situé à gauche des vestiaires hommes.

Que devez-vous prévoir en formation ?

Vous trouverez sur votre convocation les E.P.I (équipements de protection individuels) ou les documents que vous devez apporter.

Les horaires de formation :

Site de : Sud Aéro Formation

De lundi à jeudi : 07h30 – 12h00 / 13h00 – 16h30

Le vendredi : 09h00 – 12h00

Les pauses :

Le matin : 09h45 – 10h00

Le midi : 12h00 – 13h00

L'après-midi : 14h45 – 15h

Pour le déjeuner vous avez à votre disposition une salle équipée de micro-ondes, réfrigérateur, tables et chaises.

Les absences :

En cas d'absence ou de retard, vous devez impérativement nous informer dans les plus brefs délais au :

 09 83 28 08 08 /  contact@sudaeroformation.com



Un contrat pour l'avenir

Accesibilité et description du site

Adresse la plus détaillée du site :	Aéroport Toulouse Francazal, 135 Avenue du Comminges 31270 CUGNAUX 09 83 28 08 08 – contact@sudaeroformation.com		
Moyen d'accès :	Bus :	Ligne 47, arrêt avenue du Comminges	
	Métro :	Basso-Cambo puis Ligne Bus 47 ou 58 Distance avec la Station Bus (le cas échéant) : 100 m	
	Trains :	Gare de Portet sur Garonne puis Ligne Bus 47	
Par la route :	135 Avenue du Comminges		
Parking pour les stagiaires :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> / non <input type="checkbox"/>	Nombre de places : 25 places pour véhicules dont 1 places handicapées	
Stationnement à proximité : (facile, difficile, très difficile) :	Facile		
Centre aux normes Handicapés :	Oui		
Nombre de salles de formation :	2 salles de cours polyvalentes équipées		
Nombre de poste de travail :	24 établis		
Sanitaires hommes :	Oui		
Sanitaires femmes :	Oui		
Vestiaires :	2 équipés de 22 armoires individuelles		
Horaires d'ouverture des bureaux :	07h00		
Horaires d'accueil des stagiaires :	07h30		
Nom et prénom du(des) chargé(s) d'accueil :	PERRET Chantal – LALANNE Didier – LALANNE Richard – FLORET Thomas		
Nom et Prénom du Directeur	LALANNE Didier		
Nom et prénom du Développeur pédagogique	LALANNE Richard		
Nom et prénom du Responsable formateur / Référent Handicap	FLORET Thomas		
Nom et prénom du Formateur ajusteur	PAUZIE Gérard		
Descriptif des équipements	Atelier de 15000 m ² entièrement équipé		
Salle informatique :	Oui <input type="checkbox"/> / non <input checked="" type="checkbox"/>	Nombre de postes :	
Zone de restauration stagiaires :	Distributeur boissons froides	Oui <input type="checkbox"/> / non <input checked="" type="checkbox"/>	
	Machine à café	Oui <input checked="" type="checkbox"/> / non <input type="checkbox"/>	
	Fontaine à eau	Oui <input type="checkbox"/> / non <input checked="" type="checkbox"/>	
	Réfrigérateur	Oui <input checked="" type="checkbox"/> / non <input type="checkbox"/>	
	Micro-onde	Oui <input checked="" type="checkbox"/> / non <input type="checkbox"/>	
	Table / chaises	Oui <input checked="" type="checkbox"/> / non <input type="checkbox"/>	Capacité : 12

Sud Aéro Formation
Aéroport Toulouse- Francazal - BAT HM8
135 avenue de Comminges
31270 Cugnaux

Siret : 79074470000010
N° Déclaration d'activité : 73310678531
Tel : 06 09 72 80 22

La sécurité au sein du centre de formation

Pass Sanitaire obligatoire pour accéder dans nos locaux.

Respecter les gestes barrières



Nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer et de vapoter dans les salles de cours ou atelier.

Uniquement possible à l'extérieur des locaux durant les heures de pauses.

Le règlement intérieur :

En début de formation, chaque participant recevra le règlement intérieur qu'il devra lire et signer.

Ce même règlement sera affiché dans chaque salle de cours.

Vos obligations :

Port des E.P.I - Chaussures de sécurité – Bleu de travail – Lunette de protection – Masque - Badge

En fin de formation, ranger les chaises les tables et fermer les fenêtres.

Respecter le règlement intérieur.

En cas d'urgence :

Veuillez respecter les consignes affichées dans les locaux et les instructions données par le responsable sécurité.

En cas d'accident :

Vous référez aux consignes affichées dans les locaux et les instructions données par le responsable sécurité.

En cas d'incendie :

Suivez l'affichage et les instructions données par Monsieur Thomas FLORET.

RESTAURATION

La Piazzetta

57 Avenue de Toulouse

31270 CUGNAUX

 05 82 74 36 09

➔ Repas à partir de x € environ

A 8 mn en voiture



HÉBERGEMENT

Hotel Le Patio Occitan

5 Impasse Erasme

31270 CUGNAUX

 05 62 20 90 91

➔ Nuitée à 65 €

A 11 mn en voiture





Un contrat pour l'avenir

REGLEMENT INTERIEUR SUD AERO FORMATION

Titre I – Objet et champs d'application :

Les dispositions du règlement intérieur doivent être conformes aux dispositions des lois, règlements et conventions collectives applicables.

La SAF se réserve le droit et après en avoir informé le client, d'exclure et de mettre un terme immédiat et sans préavis à la formation d'un candidat qui troublerait par son comportement ou ses agissements le bon déroulement de la formation, les heures dues seraient alors facturées au client au prorata du temps réalisé en centre.

La S.A.F s'engage à fournir tous documents et témoignages, des pièces de nature à justifier la réalité et la validité de cette action.

Titre II – Discipline générale :

1. Comportement général des élèves

L'usage de tous appareils de radio messagerie, téléphones portables, lecteurs MP3, jeux électroniques de toute sorte est formellement interdit pendant les cours et dans tous les locaux. Ils doivent donc être éteints et rangés dans le vestiaire durant les cours.

L'utilisation des fonctions photo, caméra, et haut-parleur est strictement interdite dans l'enceinte de l'établissement, en vertu du respect du droit à l'image (article 9 du Code Civil) et du respect de la vie communautaire.

L'importation, l'exportation et la visualisation d'images à caractère pornographique, discriminante, l'incitation à la violence sont interdites et sanctionnées.

En cas de non-respect de ces conditions d'utilisation, tout objet sera retenu par la direction et restitué au stagiaire en fin de journée.

Il est rappelé que le centre de formation n'est en rien tenu responsable des vols d'objets de toute nature. Les stagiaires veillent à ne pas apporter au centre de formation, ni matériels pouvant être dangereux tant pour leur propre personne que pour autrui.

Il est strictement interdit de fumer ou consommer des boissons alcoolisées et dans l'enceinte du centre de formation et de la base aéronautique.

Les stagiaires veillent au respect des infrastructures de centre (salle de cours, réfectoire, matériel mis à disposition...).



Un contrat pour l'avenir

2. Horaires

Les heures de formation sont de 35h hebdomadaires et réalisées sur 5 jours :
Du lundi au jeudi : 7H30-12H00 / 13H00 à 16H30.
Le vendredi : 9H00-12H00

3. Retards et Absences

Tout retard ou absence devra faire l'objet d'un signalement, expliquant le motif de celui-ci.
Il sera signalé impérativement, au plus tard le jour même à Mr Lalanne ou au formateur concerné.
Ceux-ci feront l'objet d'une information auprès de l'employeur ou de l'instance garant du stagiaire.
En cas d'absence non signalée, le formateur prendra contact avec le participant et remontera l'information obtenue au service administratif de la SAF et notifiera le retard ou l'absence sur la feuille d'émergence.
Tous retards répétitifs et non justifiés feront l'objet de l'exclusion de la formation.

4. Charte informatique Internet

L'utilisation de l'outil informatique, par les stagiaires s'effectue uniquement dans un cadre strictement professionnel et non personnel.
Concernant l'usage des matériels informatiques mis à disposition par l'organisme de formation, le stagiaire s'engage à utiliser les ordinateurs aux seules fins de leur fonction d'apprentissage et en aucun cas intervenir sur les réglages et paramétrages des appareils confiés.
Dans le cas des postes connectés à internet les consultations ne peuvent être réalisées qu'à des fins exclusivement de formation, les stagiaires ne doivent pas envoyer, ni recevoir des messages à caractère personnel.
Le stagiaire doit signaler les anomalies techniques qu'il constate à l'informaticien, respecter les normes techniques d'utilisation et les règles de confidentialité concernant les envois de documents et les types de documents, ne pas participer à des forums, sauf accord du formateur, ne pas modifier le contenu d'une page d'un document de l'organisme de formation sans y être expressément autorisé, de ne pas introduire de disquettes, CD, clefs ou autres supports ou fichiers en pièces jointes et autres moyens de stockage de données sans y être autorisé par le responsable réseau (virus), assumer les risques liés à l'utilisation illicite de sa messagerie (consultation ou téléchargement de sites à tendances xénophobes, pédophiles etc.)

Certaines données relatives aux stagiaires sont informatisées et accessibles à des tiers financeurs et/ou prescripteurs. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 chaque personne dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations qui le concerne.

De même, à des fins strictes d'édition de documents ou de publicités, les stagiaires pourront être pris en photo, ce qu'ils acceptent expressément. La durée d'archivage est de 10 ans, délai au-delà duquel les informations seront détruites ou rendus anonymes.

5. Badge

L'utilisation du badge est strictement personnelle.

Il est formellement interdit de prêter le badge ou de faire pénétrer toutes personnes étrangères au site, de même, il est interdit d'évoluer sur les zones défense, sous peine d'interpellation de la gendarmerie, de la police nationale ou de l'EIG (Elément Intervention Garnison DU 1RIP) chargés de la sécurité de l'Aéroport Toulouse-Francazal.



Un contrat pour l'avenir

TITRE III – Hygiène et Sécurité

1. Rangement des effets personnels

Les stagiaires disposent d'armoires individuelles, pour y déposer vêtements et effets personnels, ne devant être utilisées que pour l'usage auquel elles sont destinées.
Elles doivent être maintenues dans un état constant de propreté.

2. Usage des locaux et du matériel

Un réfrigérateur et deux fours à micro-ondes, dans le réfectoire, sont à la disposition des stagiaires. A ce titre, ils sont responsables du respect des conditions d'utilisation et du nettoyage des équipements.

3. Tenue vestimentaire

Une tenue correcte (propre) est exigée durant toute la période de formation.

4. Consignes sur l'utilisation de l'outillage

Les stagiaires doivent respecter les consignes sur les règles et conditions d'utilisation de l'outillage prêté durant la session de formation, à ce titre un inventaire de la caisse à outils sera effectué au début et à la fin de la formation.

L'outillage manquant sera automatiquement facturé au stagiaire.

5. Consignes de sécurité

Les stagiaires s'engagent à porter les équipements de sécurité obligatoires (EPI).

Ils s'engagent également à respecter les consignes de sécurité du bâtiment en matière d'évacuation en cas d'incendie.

6. Discipline à l'intérieur de la base

Etant à l'intérieur d'une zone aéroportuaire, il est formellement interdit :

De gêner l'exploitation de l'aérodrome par des attroupements

De pénétrer ou de séjourner dans la zone côté piste

De tenir des réunions publiques

D'allumer des feux à flamme nue

Tous jeux de balles sont interdits à l'intérieur et l'extérieur des bâtiments

Tout manquement au respect de ce règlement intérieur pourra faire l'objet d'un renvoi immédiat de la formation.



Un contrat pour l'avenir

Toute l'équipe
vous souhaite
une totale réussite dans votre
projet de formation.